



NOTICE D'UTILISATION POUR ARMOIRE CHAUDE

INFORMATION IMPORTANTE (A CONSERVER)

Cette notice concerne l'installation, le fonctionnement et la maintenance périodique des produits suivants fabriqués par Williams Réfrigération:

Armoires Chaudes

Il est important de lire cette notice avant de brancher l'appareil.

A condition de lire et de suivre correctement les consignes qui se trouvent dans cette notice d'utilisation, la performance et la fiabilité de votre produit devront être assurées.

Nous présumons que l'installateur, l'utilisateur et le service de maintenance sont correctement formés et compétent pour intervenir sur cet appareil et que les équipements de sécurité seront utilisés et que toutes les précautions requises seront prises.

Les armoires et les comptoirs de Williams sont disponibles dans une variété de températures et fonctionnant à des températures ambiantes spécifiques.

La température de l'armoire chaude Williams est fixée comme tel:

Chaude (X) +78°C / +82°C
.....

Réglementation Général

Déclaration de conformité du Fabricant:



Williams Réfrigération déclare que tous les produits fabriqués par Williams Réfrigération sont conformes aux directives précitées dans la mesure où elles s'appliquent à ces produits et, par conséquent, ces produits sont déclarés conformes à la disposition de la législation précitée.

Modèle No.:

Série No.:

INSTALLATION

ENLEVEMENT DES APPAREILS INUTILES

Les armoires chaudes contiennent du gaz dans leur isolation et doivent être évacuées par un professionnel agréé en gestion de déchets.

S'assurer que toute armoire frigorifique usagée, ou tout équipement frigorifique usagé, soient mis au rebut en toute sécurité et selon les lois en vigueur. Afin d'assurer la sécurité, il est conseillé d'enlever les portes avant de mettre au rebut.

DEBALLAGE

Déballer l'appareil et ses accessoires avec précaution. Les emballages doivent être jetés en toute sécurité.

Vérifier que l'armoire, les câbles, et la prise n'ont subi aucun dommage pendant le transport. Si vous constatez des dégâts, n'utiliser pas l'appareil.

L'appareil doit être installé dans un local ventilé et sur un sol plat et horizontal.

REVETEMENT DE PROTECTION

Les surfaces en acier inoxydable poli sont protégées pendant la fabrication et le transport par un revêtement plastique adhésif.

Ce revêtement doit être enlevé avant de mettre votre appareil en service. Décoller soigneusement pour révéler la surface en acier inoxydable poli tout en assurant qu'il ne reste aucun résidu d'adhésif. Tout résidu peut être enlevé en suivant les conseils qui se trouvent en page 5.

MISE EN PLACE

Les modèles sur roulettes sont non réglables, et doivent être installés sur un sol de niveau. Lorsque l'appareil est positionné, baisser la barre de frein sur les roulettes. Pour déplacer l'armoire il suffit de lever la barre de frein des roulettes.

L'aplomb des modèles sur pieds peut être ajusté en vissant ou dévissant la partie inférieure des pieds avec vérin de fixation. Quand aux armoires marines équipées de pieds bridés pour une fixation au sol et une fixation au cloison l'installation doit être effectuée par une société maritime spécialisée.

SYMBOLE D'ALERTE



Ce symbole est placé pour avertir que la surface devrait être touchée avec prudence.

RACCORDEMENT SECTEUR

Les cuisines commerciales et zones de restauration sont des environnements où les appareils électriques peuvent être situés à proximité des liquides, ou fonctionner dans des conditions humides ou être placés dans des endroits où le mouvement est restreint pour l'installation et la maintenance.

Grand soin doit être exercé à tout moment pendant l'installation, l'utilisation ou la réparation de cet appareil.

Pour l'appareil équipé d'une fiche moulée de sécurité s'assurer que le câble d'alimentation est étendu et loin du système de réfrigération pour éviter un emmêlement. Si une fiche ou un câble secteur doit être remplacé, contactez le service des pièces détachées de Williams au 05 55 52 27 88.

L'installation et l'inspection périodique d'un appareil doivent être effectuées par un électricien qualifié et compétent ; et connecté à la bonne alimentation adaptée à la charge selon l'étiquette des données de l'appareil.

L'installation électrique et la connexion doivent répondre aux règlements du pays où se trouve l'appareil et à toutes directives de sécurité électrique du même pays.

Tous les appareils dépendent d'une connexion reliée à la terre pour assurer un fonctionnement en toute sécurité. En cas de doute, contactez un électricien qualifié et compétent avant d'utiliser l'appareil.

Nous recommandons:-

- **Une protection électrique supplémentaire avec l'utilisation d'un dispositif différentiel résiduel (RCD)**
- **Que les appareils à câblage fixe comportent un interrupteur sectionneur pour l'isoler en toute sécurité et pour répondre aux exigences de la CEI 60947**

Nous attirons votre attention à la réglementation BS7671 - Note 8-8.13 : Autres endroits à risque accru

Il est reconnu qu'il peut y avoir des endroits à risque accru de choc électrique autres que ceux spécifiquement visés dans la partie 7 de la réglementation BS7671. Des exemples de tels endroits pourraient inclure des blanchisseries où il y a des machines à laver à côté des sèche-linges où l'eau est présente. Il y a aussi des cuisines commerciales avec des appareils en inox où, encore une fois, de l'eau est présente.

Lorsque le concepteur de l'installation décide qu'une installation ou un endroit justifie des mesures de protections supplémentaires en raison de la perception de risques supplémentaires probables, les options disponibles comprennent :

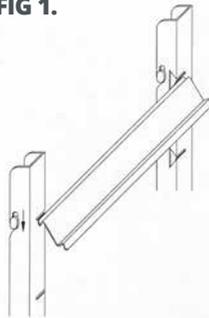
- Une coupure automatique de l'alimentation (ADS) au moyen d'un dispositif à courant résiduel ayant un courant de fonctionnement résiduel ne dépassant pas 30mA,
- Liaison équipotentielle de protection supplémentaire,
- Réduction du temps maximum d'élimination des défauts.

La fourniture de disjoncteurs différentiels et de liaisons supplémentaires doit être spécifiée par le concepteur de l'installation ou l'entrepreneur en électricité désigné par l'organisation hôte et installée par un électricien dûment qualifié et compétent afin de se conformer aux réglementations 419.2 et 544.2. Les DDR (disjoncteurs différentiel résiduels) doivent être testés au moins tous les trois mois pour s'assurer qu'ils fonctionnent correctement.

CLAYETTES/GLISSIERES

Pour positionner les glissières, tenir dans la main opposée du côté à aménager **FIG 1.**

Incliner la glissière à 45° (voir sur l'image 1). Dès que la glissière est en position, la baisser afin de créer un méplat pour accepter la grille



STOCKAGE/REPARTITION DE L'ETAGERE

L'armoie doit atteindre sa température de fonctionnement avant d'être chargée.

S'assurer de la bonne répartition du poids sur la grille ainsi que de la circulation de l'air autour des aliments. S'assurer également que les aliments soient couverts et séparés selon les législations en vigueur.

FERMETURE A CLES

Sur les modèles équipés de fermeture à clé, Il est recommandé de retirer les clés durant l'utilisation courante. Lorsque la clé est laissée en place, il existe un risque de casse de celle-ci à l'intérieur du barillet, causant alors la nécessité de procéder à l'échange de la serrure.

Le fait de retirer la clé prévient aussi également le risque d'un verrouillage accidentel, en particulier lorsque la porte est ouverte. Ceci provoquerait une mauvaise fermeture de la porte et une remontée de la température, voire une perte de marchandise.

REGULATEUR

REGULATEUR / AFFICHAGE

Les affichages doivent être vérifiées quotidiennement afin d'assurer que la température est maintenue.



Démarrage de votre appareil

Démarrez l'appareil ou éteignez-le en appuyant et en maintenant le bouton suivant  pendant 3 secondes lorsqu'il est en mode veille (le régulateur affiche "--").

Les Commandes

-  Indicateur de maintenance
-  Indicateur de fonctionnement de la ventilation
-  Affichage LED (température/alarme)
-  Réglage augmenter / diminuer
-  Bouton valider
-  Sous tension

Alarme Hi-Lo

Le régulateur possède une alarme interne sonore et visuelle de haute ou basse température. Si la température dépasse les limites fixées par le paramétrage pendant plus de 60 minutes, le régulateur émet un signal sonore et '**AL**' s'affiche et clignote jusqu'à ce que la température redevienne normale.

Appuyez sur n'importe quel bouton pour annuler l'alarme sonore. Cependant l'alarme se déclenchera de nouveau après 60 minutes si le problème n'est pas résolu. '**Hi**' ou '**Lo**' s'affichera jusqu'à ce que la température redevienne normale.

Si l'armoire excède une température de **114°C**, il se coupera automatiquement et un technicien qualifié doit vérifier le système et le réinitialiser.

REGLAGE DES TEMPERATURES DE FONCTIONNEMENT

Le thermostat est intégré dans le régulateur et les paramètres peuvent être réglés.

Les appareils sont pré-réglés à l'usine. Puisque les conditions d'utilisation sur site ne sont pas compatibles à celles de l'usine, il sera peut-être nécessaire de régler les températures plusieurs fois afin de trouver la bonne température de fonctionnement.

Pour ajuster la température d'utilisation :

Appuyez et maintenez 

Pour régler utiliser 

Ensuite valider 

Après 10 secondes sans autre modification, la nouvelle température sera mémorisée et l'afficheur indiquera la température de fonctionnement actuelle.

FONCTIONS DE DEFAULT DE SONDE

Le régulateur intègre une fonction de sauvegarde. Dans le cas d'un défaut de sonde de température '**PF1**' s'affichera.

En cas de défaut de sonde, veuillez contacter le service après-vente de Williams Réfrigération au 05 55 52 27 88 avec le numéro de série.

MAINTENANCE PERIODIQUE ET NETTOYAGE

MAINTENANCE PERIODIQUE

L'entretien régulier de l'appareil doit être effectué pour garantir son bon fonctionnement, conformément aux spécifications et sa sécurité d'utilisation.

Déconnectez en toute sécurité l'appareil de l'alimentation électrique avant de le nettoyer, de le faire réparer ou de réaliser une maintenance générale.

Cet appareil doit être entretenu à des intervalles réguliers. La fréquence de l'entretien dépendra de votre utilisation spécifique et de l'emplacement. L'intervalle de service maximum ne devrait pas dépasser 12 mois.

Le service et l'entretien ne doivent être effectués que par des ingénieurs qualifiés, formés et compétents.

Nous recommandons un entretien conformément aux programmes de maintenance SFG20 et, au minimum, après **4 500** heures d'utilisation, ou annuellement, selon la première échéance. De plus, nous recommandons de conclure un contrat de maintenance avec un entrepreneur de services désigné. Des visites pourront alors être effectuées à des intervalles convenus pour effectuer les tests de sécurité nécessaires, les vérifications fonctionnelles, les ajustements et les réparations.

NETTOYAGE

Vous devez toujours porter des EPP (Équipement de Protection Personnelle) pendant le nettoyage. Prendre soins d'éviter les parties aux bords tranchants.

L'acier inoxydable est naturellement résistant à la corrosion et ne nécessite aucun revêtement de protection supplémentaire pour maintenir sa brillance et sa durée de vie.

N'utiliser jamais des matières ou des nettoyants abrasifs, ou des nettoyants chimiques, qui pourront endommager la surface et provoquer une corrosion. Ils comprennent:

- Nettoyants contenant du chlorure
- Agents de blanchiment contenant de l'hypochlorite (si accidentellement renversé sur l'acier inoxydable, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau)
- Nettoyant spécial argent

Si l'extérieur de l'armoire est bien entretenu, il conservera une finition «comme neuve» pendant de nombreuses années. Un chiffon humide suffit généralement pour essuyer les salissures légères, les débris de nourriture et les traces de doigts. Le nettoyage quotidien doit être effectué avec un chiffon doux et de l'eau savonneuse.

Bien essuyer après le nettoyage, et il est conseillé d'enlever les grilles, les glissières et les crémaillères pour faciliter la tâche.

Les graisses de cuisine, les huiles et les graisses peuvent faire apparaître des taches marrons sur la surface de l'acier inoxydable.

Pour l'acier inoxydable à grain, nettoyer dans le sens du grain. Lorsque l'eau a été utilisée pour le nettoyage ou pour le rinçage, essuyer la surface pour empêcher l'eau de sécher en formant des auréoles, en particulier dans les zones d'eau dure. Éviter ce type d'auréoles en utilisant de l'eau distillée.

Pour les taches plus tenaces, des nettoyants crémeux comme CIF original peuvent être efficaces. Une légère pression devrait être utilisée lors du nettoyage de l'inox à grain. Le processus doit être répété afin d'éviter que la saleté se loge à nouveau dans les grains.

Le nettoyant crème CIF original peut également être utilisé pour éliminer les taches d'eau et peut atténuer la décoloration. Enlever ce type de résidu en rinçant avec de l'eau propre, de préférence distillée, et essuyer toutes traces de nettoyant ou d'auréoles.

Les traces de graisse ou d'huile tenaces peuvent également être éliminées en utilisant de l'alcool dénaturé ou de l'acétone. Il n'y a aucun risque de corrosion par l'utilisation de tels solvants. Pour faciliter l'utilisation, limiter la quantité de solvant utilisé. Laver plus d'une fois en utilisant un solvant pur sur un chiffon doux jusqu'à ce qu'il ne reste plus de trace de résidu gras.

Nettoyants spécial acier inoxydable - surfaces de contact uniquement non alimentaire

Innosoft B570 est le nettoyant spécial le mieux adapté pour un nettoyage intensif des surfaces d'acier inoxydable contaminés et il élimine les taches et oxydes en une seule opération.

Innoclean B580 élimine complètement les résidus après l'utilisation de l'Innosoft B570 et rend la surface passive et la protège contre la corrosion.

ENLEVER LES GRILLES, LESS GLISSIERES ET LES CREMAILLERES

Enlever tout d'abord les grilles, puis retirer les glissières en les tenant fermement par leur partie centrale, et en les soulevant légèrement. Faire basculer la glissière vers l'intérieur de l'armoire en poussant sur sa partie centrale et en la tournant de 90° (équipées d'un système anti basculement, les glissières présenteront une certaine résistance au début et un peu de pratique sera nécessaire). Lorsque les glissières sont déposées, démonter les crémaillères en les soulevant et en les dégageant de leur supports.



NETTOYER/REPLACER LE JOINT DE PORTE

Les joints de porte devraient être inspectés et nettoyés régulièrement et remplacés s'il y a des dommages. Pour nettoyer le caoutchouc, essuyer avec de l'eau chaude savonneuse et un chiffon doux en vérifiant qu'il est sec avant de fermer la porte. **NE JAMAIS** utiliser un couteau pour nettoyer ou gratter le caoutchouc. Un joint endommagé provoque une sur consommation électrique, et une mauvaise fonctionnement de l'équipement.

Pour enlever le joint, soulever l'avant et dévisser toutes les vis ; ensuite retirer le joint tenu par la plaque métallique.

Installer la partie arrière du joint derrière la plaque métallique laissant les trous visibles ; remettre toutes les vis.

PANNE

Dans le cas d'une panne, contacter Williams Refrigeration ou votre fournisseur.

Lors de votre appel, veuillez fournir le modèle et le numéro de série. Ces informations peuvent être retrouvées sur la plaque signalétique à l'intérieur de l'appareil et sur la première page de cette notice. Veuillez vous assurer que toutes les pièces soient évacuées avec soin et en toute sécurité selon les lois en vigueur.

DIAGNOSTIC DE DEFAUT ET CODES D'ALARME

Défaut / affichage	Cause possible	Remède
L'armoire ne fonctionne pas	Pas d'alimentation électrique	Inspecter le fusible ou le réseau
L'armoire ne maintient pas la température	1. Une restriction de la circulation d'air	Enlever les restrictions
	2. Défaut du moteur de ventilation	Appeler le service technique
	3. Faux contact	Appeler le service technique
Message d'erreur	PF – Panne de la sonde	Appeler le service technique
	AL - Alarme haute / basse *	Appeler le service technique

CHOISIR UNE PIÈCE AUTHENTIQUE

Le choix des bonnes pièces détachées est essentiel au bon fonctionnement de votre appareil. C'est pourquoi Williams Réfrigération offre un service complet d'assistance et de fourniture de pièces détachées.

Nos pièces détachées ont exactement la même qualité et le même standard que ceux que nous utilisons pour construire votre appareil et sont rigoureusement vérifiées, testées et inspectés pour assurer la meilleure qualité.

Vous pouvez nous contacter directement pour tout : du diagnostic de panne à la commande des pièces. Il suffit de fournir le numéro de série de votre appareil et nous ferons le reste pour que vous receviez la bonne pièce du premier coup.

Pour plus d'informations, contactez notre service pièces détachées au 05 55 52 27 88

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1) GÉNÉRALITÉS

Les présentes conditions régissent les ventes de produits entre la société WILLIAMS SILVER FROST et l'acheteur. Toute dérogation aux présentes conditions devra faire l'objet d'une convention particulière par écrit. Toute commande ou acceptation de nos offres implique de la part de l'acheteur son adhésion aux présentes conditions et sa renonciation à ses propres conditions générales d'achat. L'acheteur reconnaît avoir été informé des caractéristiques et des spécifications techniques WILLIAMS SILVER FROST et, sous son entière responsabilité, avoir vérifié la comptabilité des produits achetés avec l'usage auquel il les destine.

2) PRINCIPES DE LA GARANTIE

Nos appareils et matériels, sont vendus à des installateurs-revendeurs professionnels qui s'engagent fermement à en assurer la mise en place, l'installation, la garantie et le service après-vente auprès de leur clientèle. La responsabilité de WILLIAMS SILVER FROST se limite seulement au remplacement gratuit des pièces défectueuses contre leur retour port payé. Tous nos produits sont garantis à compter de la date de livraison. Pendant la période de garantie, WILLIAMS SILVER FROST prend en charge les pièces détachées reconnus défectueuses; les frais de main d'oeuvre, déplacement et petites fournitures étant à la charge de l'installateur.

EXCLUSIONS

La garantie ne s'applique pas:

- en cas de mauvaise utilisation, de manque de maintenance préventive, d'installation non-conforme;
- en cas de détérioration due à des causes extérieures (foudre, parasites, dégâts des eaux);
- sur les pièces d'usure (joints de porte, fusibles, ampoules, éclairage etc.) ainsi que le fluide frigorigène;
- sur d'éventuelles pertes de denrées, mesure conservatoires etc., la garantie contractuelle relevant d'une obligation de moyens.

3) PRIX

Tous nos prix s'entendent hors taxe Franco France Métropolitaine et exprimés en Euros. La facturation est donc établie suivant les prix et taxes en vigueur le jour de l'expédition.

4) COMMANDE

1. Toute commande de matériel et/ou d'accessoires doit faire l'objet d'un ordre écrit de la part de l'acheteur
2. Toute commande de matériel et/ou d'accessoires ne pourra être considérée comme définitive qu'après acceptation de WILLIAMS SILVER FROST. Elle est cependant considérée comme définitive pour l'acquéreur dès la remise du bon de commande.
3. La confirmation d'une commande fait l'objet d'un accusé de réception de commande qui confirme l'acceptation de WILLIAMS SILVER FROST et stipule les conditions d'exécution, spécifications des expéditions, paiement... L'acheteur se tient à vérifier soigneusement cet accusé de réception et de signaler toute erreur éventuelle dans les 48h après réception. Aucune contestation ne pourra être acceptée passée ce délai.
4. Une commande acceptée par le vendeur pourra être annulée par ce dernier en cas d'arrêt de fabrication par le constructeur pour quelque cause que ce soit ou de modifications dans la solvabilité de l'acheteur.
5. Toute commande de matériel spécial à exécuter ne peut faire l'objet d'une annulation

5) DÉLAI DE LIVRAISON

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif et WILLIAMS SILVER FROST ne sera tenu à aucun dommage et intérêt, indemnité ou pénalité de retard. Un retard dans la livraison ne donne pas à l'acheteur le droit d'annuler la commande.

6) TRANSPORT

Le transport des marchandises s'effectue aux risques et périls de l'acheteur quelles que soient les conditions de ventes car la livraison a eu lieu par remise directe des produits à l'acheteur ou à un transporteur désigné par nous pour le compte de l'acheteur. Il incombe à l'acheteur, comme destinataire, de ne donner décharge qu'au dernier transporteur qu'après s'être assuré que les produits lui ont été remis en bon état. Dans le cas contraire, des réserves motivées et précises seront mentionnées sur le document de transport et une lettre recommandée avec accusé de réception confirmant les dites réserves devra être adressée au transporteur dans le délai légal, fixé à trois jours.

Lorsqu'une réception est prévue, celle-ci est réputée définitivement acquise si l'acheteur n'a pas formulé de réserves par lettre recommandée avec accusé de réception dans les quinze jours qui suivent la livraison.

7) CONDITIONS DE PAIEMENT

Sauf convention contraire, les factures sont payables à 30 jours fin de mois par traite acceptée et domiciliée. Les traites devront être retournées à l'adresse indiquée dûment acceptées dans un délai de 10 jours à compter de leur émission. Le défaut de retour de nos traites dûment acceptées dans le délai stipulé ci-dessus, ou le non paiement d'une seule facture ou d'un seul effet à son échéance rend immédiatement exigible, sans mise en demeure au préalable, l'intégrité de nos créances sur l'acheteur non encore venues à échéance. En cas de défaut de paiement du client ou de non respect des conditions de paiement, nous nous réservons le droit d'annuler les commandes en cours et ou de suspendre toute exécution de travaux. En l'absence de références jugées satisfaisantes, nous nous réservons le droit de demander à tout moment soit le paiement comptant à la commande, soit la garantie de paiement que nous estimons nécessaires. A défaut de les obtenir, nous nous réservons le droit d'annuler immédiatement toute commande. Nous nous réservons la possibilité, à tout moment, en fonction de notre appréciation des risques encourues et des garanties offertes, de fixer ou de réduire le plafond des découverts consentis à un acheteur et de modifier ses délais de paiement.

8) RETARD DE PAIEMENT

Lorsque le règlement intervient après l'échéance figurant sur la facture et postérieurement à la date de paiement prévue aux conditions générales de vente, des pénalités de retard seront appliquées. Ces pénalités, dont le taux est fixé à une fois et demie le taux de l'intérêt légal en vigueur, courant à compter de la date de règlement résultant des conditions générales de vente. Si des poursuites judiciaires devraient être entreprises en vue de recouvrer la créance dont il s'agit, le montant de la créance réclamée serait alors augmenté des frais de justice dont le minimum ne saurait être inférieur de 15% de la créance litigieuse et cela à titre de clauses pénales. Le non paiement d'une échéance quelconque entraînera d'autre part automatiquement, l'exigibilité de la totalité du solde restant du est la suspension des livraisons.

9) RÉSOLUTION

En cas de défaut de paiement à l'échéance, nous nous réservons le droit de constater la résolution de plein droit de la vente cinq jours après une mise en demeure par lettre recommandée non suivie d'effet et de reprendre possessions des produits sans préjudice de tous autres dommages et intérêts.

10) RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ

Conformément aux dispositions de la loi du 12 mai 1980, les produits vendus restent notre propriété jusqu'au complet encaissement du prix de vente. Nous nous réservons le droit de revendiquer nos produits en cas de défaut de paiement d'une seule échéance, l'acheteur s'engageant à nous les restituer, tous frais à sa charge, sur première demande de notre part. L'acheteur s'interdit jusqu'au complet règlement du prix de nos produits de les donner en gage ou de transférer la propriété à titre de garantie. L'acheteur s'engage à apporter tous ses soins à la garde et à la conservation du matériel et à souscrire toute assurance afin de couvrir les dommages et sinistres susceptibles d'être causés au matériel et par celui-ci. Au cas où les marchandises seraient vendues, l'acheteur s'engage à céder au vendeur le prix d'achat à titre de garantie du paiement du matériel et le fournisseur est autorisé par la présente; à réclamer le paiement directement aux clients de l'acheteur. En cas d'accord à l'amiable avec des créanciers ou en cas de dépôt de bilan, d'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire ou de liquidation de biens, l'acheteur devra nous en aviser sans délai qui puisse être immédiatement dressé un inventaire de nos produits, si bon nous semble. Il ne devra en outre ni vendre nos produits, ni en effectuer ou en faire effectuer l'installation sauf autorisation expresse de notre part. Dans tous les cas où nous serons amenés à faire jouer la réserve de propriété, les acomptes reçus nous resteront acquis définitivement.

11) JURIDICTION

Tous les contrats conclus par la société WILLIAMS SILVER FROST sont soumis au droit français. Tout litige de quelque ordre en nature qu'il soit est de convention express, de la compétence du tribunal de Commerce de Guéret auquel il est fait attribution exclusive de juridiction nonobstant toute clauses contraintes pouvant figurer sur tout document émanant du client.



Design Excellence : Cool Technology

Williams Refrigeration

Bryggen Road
North Lynn Industrial Estate
King's Lynn
Norfolk PE30 2HZ
Sales Tel: +44 1553 817000
Sales Fax: +44 1553 817111
Spares Tel: +44 1553 817017
Spares Fax: +44 1553 817020

info@williams-refrigeration.co.uk
www.williams-refrigeration.co.uk

Williams Silver Frost

2 rue Conventionnel Huguet
23000 GUERET
France
Tel: +33 5 55 52 27 88
Fax: +33 5 55 62 10 61

info@williams-refrigeration.fr
www.williams-refrigeration.fr

Williams Dubai

PO Box 333215
607 Building 1B
Dubai Design District
Dubai
United Arab Emirates
Tel: +971 4 510 8203

sales@williams-dubai.com

Williams Refrigeration Australia

38-42 Gaine Road
Dandenong South, Victoria 3175
Australia
Tel: +61 3 8787 4747
Fax: +61 3 8787 4787

sales@williamsref.com.au
www.williams-refrigeration.com.au

Williams Refrigeration Hong Kong

Unit C, 12/F., Roxy Industrial
Centre,
58 - 66 Tai Lin Pai Road, Kwai
Chung,
New Territories, Hong Kong
Tel: +852 2407 5422
Fax: +852 2407 3767

sales@williams-hongkong.com
www.williams-refrigeration.com.hk



www.williams-refrigeration.com

Williams Refrigeration is a trading name of AFE Group Limited.
Registered in England & Wales under Registered Number 3872673.
Registered Office Address - Bryggen Road, North Lynn Industrial Estate,
King's Lynn, Norfolk, PE30 2HZ

